

# ORAN / GE PRESSEE

***Ils comptent sur votre soutien !***  
***Votez la liste n°7 !***

JAB  
CH-1205 Genève  
PP | Journal



***Sophie Buchs · Hélène Gache · Cyril Huguenin · Béatrice Hirsch ·  
Claude Bocquet · Vincent Maitre · Delphine Bachmann***

03

Edito

04-06

Él. fédérales:  
Carnet de  
campagne

07-12

Dossier  
Votations du  
24 novembre

13

Tête-à-tête:  
Jean-Marie  
Martin

14-15

Paroles aux  
membre:  
Anne Nagy

# Agenda

## octobre

**Je 17.10**

Commission  
Santé  
12h15-13h45  
au PDC

**Di 20.10**

Elections  
fédérales  
(détails à suivre)

**Me 23.10**

Commission  
Enseignement  
12h15-13h45  
au PDC

**Je 30.10**

Grand Conseil  
17h-23h  
UIT

## novembre

**Ve 01.11**

Grand Conseil  
08h-19h  
UIT

**Ma 05.10**

Groupement  
Sport  
12h15-13h45  
au PDC

**Di 10.10**

Elections fédérales:  
2ème tour de l'élection au  
Conseil des États  
(détails à suivre)

**Me 23.10**

Com. Aménagement  
Logement  
12h15-13h45  
au PDC

### l'équipe de l'OranGE Pressée



Rédacteur en chef  
Benoît Cerutti



Editeur Responsable  
Nicolas Fournier  
Secrétaire général du PDC



Graphisme  
Arthur Miffon  
barth-communication.ch

le déménagement en douceur



**BALESTRAFIC**

Certifié Charte Qualité  
**AGED**  
2011

17-19 rue Baylon - 1227 Carouge - Tél. 022 308 88 00 - www.balestrafic.ch

## Soutenez le PDC

Vous partagez les idées de notre parti et de nos élus?

N'hésitez pas à nous soutenir en faisant un don.  
Vous contribuerez ainsi à aider le PDC à porter ses idées et  
valeurs lors des votations, des campagnes mais aussi tout au  
long de la prochaine législature.

Nous vous remercions chaleureusement.

**Compte CCP: 17-43834-0**  
**IBAN: CH82 0900 0000 1704 3834 0**  
**Parti Démocrate-Chrétien du canton de Genève**  
**Motif versement: don PDC Geneve (canton)**

### IMPRESSUM

10 éditions p/an - OranGE Pressée // Prix Abo. 40.- ou 60.- avec soutien  
Editeur: Parti Démocrate-Chrétien • Rue Alcide-Jentzer 9, 1205 Genève  
T. 022 328 20 11 • info@pdc-ge.ch • www.pdc-ge.ch • facebook.com/genevepdc  
Molésion Impressions, imprimé en 1400 exemplaires sur papier recyclé avec des encres biovégétales

# EDITO



« Dans cette dernière ligne droite, nous comptons sur vous pour continuer à battre campagne »

*Depuis la rentrée, à vos côtés, nos candidats ne cessent d'être présents sur tous les terrains afin d'aller à la rencontre de la population. Ils sont les visages incarnés du PDC genevois auprès de nos concitoyens, recueillant leurs inquiétudes et doléances, mais se faisant aussi le relais de nos propositions.*

*Cette campagne, nous l'avons voulue basée sur le renouveau. Celui des visages, des idées et des méthodes.*

*Dans cette dernière ligne droite, nous comptons sur vous pour continuer à battre campagne, et ainsi porter au plus haut le score de notre liste au Conseil national. Nos candidats méritent votre soutien, tant ils symbolisent ce qu'est notre parti dans sa grande diversité. Ils sont nos champions d'aujourd'hui et de demain. Par ailleurs, la représentation du PDC au Conseil national est un grand enjeu de ces élections, pas seulement pour notre parti, mais avant tout pour le pays.*

*En ce qui concerne le Conseil des États, nous avons la chance de pouvoir compter sur un duo complémentaire et fort : Béatrice Hirsch et Hugues Hiltpold veulent défendre à Berne les grands projets essentiels au développement économique de Genève. Depuis huit ans sous monopole de la gauche, il est tant que notre représentation à la Chambre des cantons soit plus diverse, et surtout plus forte pour défendre les intérêts du canton à Berne. Béatrice et Hugues ne sont pas des salariés de la politique : ils ont un vrai travail, comme vous et moi. Ils savent ce que nous vivons et sont les plus crédibles pour défendre une politique qui a des effets sur le terrain.*

*Vous l'aurez compris, à quelques jours du 20 octobre, toute notre énergie doit être placée dans ce combat essentiel de l'année : faire élire nos candidats. Chaque voix compte!*

« Béatrice Hirsch et Hugues Hiltpold veulent défendre à Berne les grands projets essentiels au développement économique de Genève »

*Nous comptons sur vous.*

*Philippe Fleury,  
Vice-Président du PDC Genève*

# Carnet de

Ces dernières semaines, nos candidats-tes ainsi que l'ensemble des militants-tes PDC n'ont cessé de battre campagne pour porter au plus haut le score de la liste PDC le 20 octobre prochain. Ils nous racontent cette expérience collective inoubliable.

## Delphine Bachmann

« Dans un contexte de campagne où les attentes des citoyens sont élevées, notamment en termes de vision du système de santé, des retraites ou encore de la grande préoccupation sur les questions environnementales et de société, je réalise à quel point, au fur et à mesure des échanges, le PDC a un rôle central à jouer. Nous devons en effet convaincre d'autant plus la population que les dogmes et le populisme ne sont pas une réponse concrète, au contraire des solutions réalistes et réalisables que nous proposons, même si elles sont plus compliquées à expliquer et à mettre en œuvre. Il s'agit donc, plus que jamais, de réussir à communiquer de manière simple et efficace, d'aller à la rencontre des gens, et d'être unis derrière nos valeurs et nos idées. C'est ensemble, droits dans nos bottes, motivés et enthousiastes que nous réussissons ! Je tiens à souligner ici le rôle crucial des membres du parti, qui se battent sur le terrain, pour nous, candidats, et notre programme. Merci à eux, sans qui rien ne serait possible. »



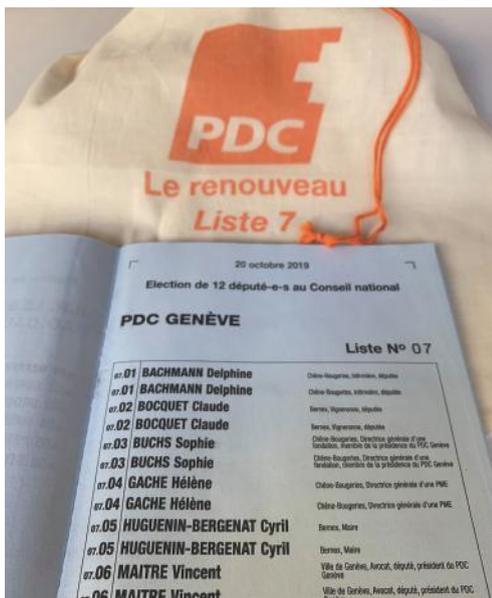
## Claude Bocquet

« Sur la place du marché à Carouge, jour sans marché, aborder les gens qui flânent ou se reposent sur des bancs était un vrai plaisir ! Il faut dire que d'offrir un petit filet en tissu pour l'achat des légumes facilite grandement l'approche et permet d'engager la discussion. A l'intérieur, une carotte et un flyer des candidats PDC aux élections pour le Conseil National et le Conseil des Etats. J'ai expliqué pourquoi j'étais candidate et répondu aux questions intéressées des personnes rencontrées. Aucune remarque agressive, des discussions franches et décontractées, des gens souriants, un vrai moment d'échanges ! C'était une action de flyering très sympathique, car les gens n'étaient pas pressés d'aller au travail ou de faire leurs achats. Je pense qu'il est beaucoup plus efficace de faire passer un message dans ces conditions ! »

## Sophie Buchs



« Cyril, Delphine, Hélène et moi avons couru le Run2Run en relais sous le nom « Team PDC #EF2019 » le 21 septembre dernier. Un moment de campagne privilégié qui nous a permis de renforcer notre équipe, courir en orange, nous détendre et bien rigoler malgré l'effort ! Nous avons même eu la chance d'avoir deux coachs de luxe : Béatrice Hirsch et Gérard Jolimay ! Comme dit Cyril, en campagne, il y a les exercices imposés et les moments partagés. Le Run2Run restera comme un excellent souvenir de cette magnifique campagne 2019 ! »



# campagne

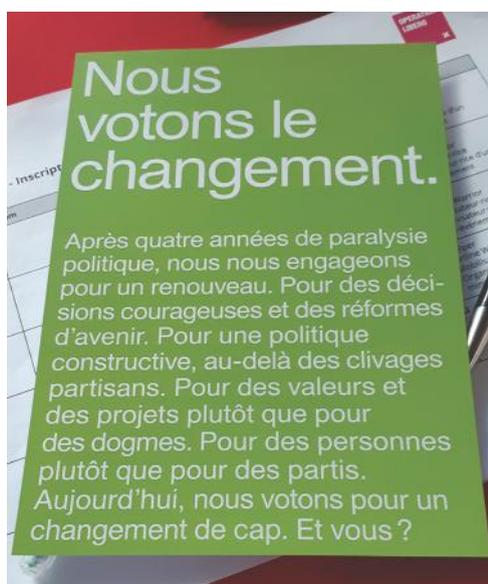
## Hélène Gache

«Après la campagne de 2018 pour le Grand Conseil, celle pour les élections fédérales prend une autre dimension: les débats sur les sujets fédéraux sont tout à la fois plus émotionnels car plus lointains pour nos concitoyens qui se sentent délaissés par «des représentants avides de pouvoir». Les échanges se font plus passionnés. Les «affaires» me sont jetées à la figure.. mais aussi des «Bon courage» distribués avec compassion comme si être candidat été une aventure bien périlleuse... c'est en effet une aventure humaine et les échanges avec la population ne manquent donc pas de piment et me rappelle à la tâche à assumer et aux attentes... Convaincre d'aller voter est aussi important pour tous les sceptiques ou déçus. Au final, une belle course que je mène à mon rythme (celui de la longue distance... les coureurs comprendront) et avec humilité: ma photographie sur le Tram donne à réfléchir: ne pas se prendre trop au sérieux mais être sérieux et fiable. Le star system très peu pour moi !»



## Cyril Huguenin

« Une soirée autour de valeurs, d'idées et de principes. Un débat respectueux, ouvert et dynamique. L'opération Libero, une grande bouffée d'air dans la campagne au Conseil national ! »



## Béatrice Hirsch

«Distribuer des sacs à légumes pour remplacer le plastique, engager la discussion, parler politique, environnement, essayer de rassurer les gens sur l'avenir, parler évolution de la société, c'est aussi cela faire campagne! C'est parfois se faire tancer pour toute la classe politique,



ou simplement pour le PDC... et puis, des petits moments vraiment émouvants et authentiques: un monsieur, dans la soixantaine qui m'aborde, au marché de Rive, et me dit qu'il m'a vue à la télé et que mon discours, empreint de sincérité et de réalité quotidienne, l'a convaincu à voter pour moi, bien qu'il n'ait jamais voter PDC... Je suis repartie touchée... Merci à lui !»

## Vincent Maitre



« Durant cette campagne, je me suis non seulement engagé comme candidat mais surtout, comme Président du parti. Ce fut l'une des expériences les plus intenses et enrichissantes qui m'ait été donnée. De l'intensité des rencontres à la densité de l'agenda, en passant par l'organisation d'événements aux côtés des membres de la présidence, du secrétariat, des candidats et surtout de nos militants, tous ces moments sont incroyablement stimulants, et donnent le sentiment d'appartenir à un collectif fort et puissant, qui permet d'envisager le meilleur pour notre parti le 20 octobre prochain. J'en suis convaincu !»

# Carnet de campagne

## Benjamin Aebi

« Je n'ai pas eu le temps de faire beaucoup de terrain pour la campagne mais les minutes et les heures derrière mon ordinateur ne se comptent plus. J'en viens à découvrir des prononciations de mots nouvelles par mes colistiers quand les innombrables visionnages de vidéos en montage submergent mon esprit.



Cependant, c'est une fois en ligne que je me souviens qu'il est parfois plus simple d'atteindre mille personnes que dans la rue. Allez, un mois à tenir, il me faudra bien sortir dans le crachin d'automne pour soutenir notre liste numéro 9. La campagne est loin d'être finie. »

## Laetitia Chervaz

« La politique est bien souvent perçue comme une mascarade, une grossière pièce de théâtre avec des acteurs gesticulant plutôt qu'agissant.

Au commencement, quelque peu perdue, j'étais, il est vrai, perplexe face à ce que les gens attendaient de nous, notamment par rapport aux moyens à notre disposition. A chaque rencontre, ma perplexité a fait place à un certain ravissement, celui de constater l'engagement sans compter d'hommes et de femmes pour défendre leurs convictions et le bien commun. Bonne chance à chaque candidat ! »

## Ivan Deiana

« C'est la première fois que je participe à une campagne électorale. J'ai appris l'importance de la présence sur le terrain, du dialogue avec les citoyens et surtout, que l'organisation individuelle comme celle du groupe est fondamentale pour atteindre ses objectifs. Il me reste beaucoup à apprendre, et j'espère que la bonne entente collective nous permettra de continuer à nous épanouir en faisant de la politique »



## Julie Udry

« Depuis quelques semaines nous nous promenons de stand en stand, de place en place et au fil des demandes des télévisions ou dans des débats publics.

Si je dois retenir une seule chose de cette expérience, ce sera le soutien très largement exprimé par mes connaissances tout comme par des inconnus dans la rue ou encore des membres du parti.

Je ne peux que vous remercier tous de vos encouragements qui motivent la jeunesse à s'engager.

Au plaisir de vous revoir et de partager un croissant ou une carotte :) »

## Paul Michel

« Le climat ne se réchauffe pas, oh non! A ce stade, ça n'est plus du réchauffement, c'est de l'ébouillantage! Je parle là du climat politique, évidemment. L'autre climat suivra la même courbe, mais c'est une autre affaire. Parlons du climat politique, donc. Après les verres d'eau, on s'envoie des vers de terre à la figure. On critique, on oppose, on surprend. Mais à quel prix! Abasourdies par le buzz des guêpes, les abeilles peinent à travailler. Et pourtant, à terme, je crois bien que nous pouvons nous accorder sur un point : aux piqûres, nous préférons tous le miel. Alors protégeons les abeilles. »



# Votations cantonales : notre dossier complet

## Loi constitutionnelle – Pour une limitation drastique des produits phytosanitaires à Genève

Delphine Bachmann,  
Députée, membre de la commission de  
l'Environnement et de l'agriculture.

« L'Etat prend des mesures afin de réduire les risques liés à l'utilisation de produits phytosanitaires. Il encourage le développement de méthodes alternatives permettant d'en limiter l'usage, notamment par un soutien économique ou technique. »

Dans un contexte où ces derniers mois, les citoyens se sont emparés du problème climatique et de la protection de l'environnement, les produits phytosanitaires, plus communément appelés pesticides, déclenchent la chronique et les opinions : tout le monde sait ce qu'il faut faire et comment le faire. En réalité le défi est loin d'être simple.

Ce projet de loi PDC, soucieux de donner une piste de réponse à celles et ceux qui sont préoccupés par cette question, a été adopté à l'unanimité de notre parlement et la commission environnement et agriculture de notre parti. Déposé dans le contexte des élections de 2018, initialement déclaré incompatible avec le droit supérieur, il a déclenché des discussions animées sur l'avenir des produits phytosanitaires. Ce fut l'occasion pour notre députation de transformer nos divergences en opportunité, de faire le point sur ce thème et le résultat est là, nous avons trouvé une approche cohérente et équilibrée avec une conviction unanimement partagée par l'ensemble de la députation PDC : nous n'arriverons à rien sans le monde agricole à nos côtés.

Ainsi, retravaillé en collaboration avec les milieux concernés, ce projet de loi constitutionnel a fait l'objet d'un traitement approfondi et nécessité deux renvois en commission afin de trouver une solution



qui puisse à la fois respecter les impératifs législatifs et les contraintes techniques relatives aux différentes conditions d'utilisation et à la diversité des produits visés. Après 18 mois de traitement, le projet adopté est de nature à concilier ces exigences. Il permet de porter au rang de la constitution cantonale une préoccupation contemporaine, qui figure au centre du débat sociétal, tout en restant conforme au droit fédéral et aux réalités du terrain. Agrigenève a d'ailleurs déclaré qu'elle soutiendrait le PL, signal fort en faveur de ce texte. Nous pouvons être fiers du travail réalisé.

Cette loi ancre donc dans notre constitution la sortie à terme des produits phytosanitaires. Dans une volonté de ne pas opposer agriculture biologique et traditionnelle, puisque l'agriculture biologique utilise également des pesticides, certes naturels comme le cuivre, mais pas complètement inoffensifs pour notre environnement, nous nous en sommes tenus à parler de produits phytosanitaires au sens large du terme afin que l'effort soit global. Et surtout, il insiste sur la responsabilité de l'État de s'investir réellement pour le développement de solutions alternatives,

notamment sur le plan technique, pour en limiter l'usage afin de pouvoir, à terme, en sortir.

Ce n'est pas en passant en force que cela pourra se faire, et nous connaissons toutes et tous les difficultés du monde paysan en Suisse. Se débattant entre contraintes, lois à respecter, exigences du consommateur très élevées et les accords de libre-échange qui planent au-dessus de notre pays, les milieux agricoles dénoncent une pression et une démagogie ambiante de certains qui voudraient imposer leur vision d'un domaine qu'ils ne maîtrisent pas forcément. C'est la raison pour laquelle, il faut parvenir à un vrai consensus, et construire au-delà des considérations personnelles, une nouvelle voie.

Le PDC a ainsi fait le choix de se démarquer du dogmatisme ambiant sur ce sujet afin de trouver une voie concrète pour répondre aux préoccupations citoyennes. Il démontre, une fois de plus, sa capacité à sortir d'une forme de populisme qui peut aussi être climatique et environnementale pour se concentrer sur des solutions réalistes et réalisables, dans un partenariat fort avec le monde agricole. Cette manière de faire de la politique est la seule qui permette de réelles avancées sur le long terme ; elle fonctionne, elle est positive, elle est constructive. Et c'est finalement cela que nous demandent nos concitoyens.

En avant pour un grand OUI et un beau succès PDC le 24 novembre !

**Recommandation de l'Assemblée  
des délégués : OUI**

# Quel avenir pour

## Non à la fin de l'autonomie de l'Aéroport

### Quelques étapes

- Le 28 juin 2017, le Conseil d'État recommande le rejet de l'initiative qui a abouti le 10 mars 2017 sans lui opposer de contre-projet. Dans sa communication, il réaffirme son attachement :
  - à l'autonomie de gestion de Genève Aéroport, notamment en raison des relations quotidiennes avec l'OFAC qui exige souvent de prendre des décisions rapides,
  - aux règles de gouvernance actuelles qui sont précisément réglées par l'actuelle loi cantonale tout en intégrant les communes,
  - au cadre légal existant qui est très majoritairement fédéral. Le CE a pour le surplus précisé que « de nouvelles dispositions légales supplémentaires ne sont donc pas nécessaires et pourraient même créer un contexte d'insécurité juridique préjudiciable pour l'exploitation de l'AIG. »

- Le 22 février 2018, le Grand Conseil, par 56 voix contre 30, rejette l'initiative en précisant que cette dernière menace l'autonomie de GA et est trompeuse dans sa rédaction. Il précise que la plupart des revendications des riverains trouvent leurs réponses dans le PSIA (Plan sectoriel de l'infrastructure aéroportuaire).

- Le 14 novembre 2018, le Conseil fédéral adopte la fiche PSIA:
  - l'enveloppe de bruit sera réduite à l'horizon 2030, grâce à un renouvellement de la flotte des aéronefs,
  - les nuisances sonores seront contenues de 22 à 24h, grâce à une meilleure planification des atterrissages/décollages,
  - Genève Aéroport renonce à exploiter de 5 à 6h du matin, alors même que la loi fédérale le lui permettrait.

- Le 28 février 2019, le Grand Conseil, par 56 voix contre 42, adopte un contre-projet qui se démarque de l'IN 163 en :
  - supprimant les ambiguïtés de l'initiative relative à l'autonomie de GA,
  - évitant les conflits de compétence entre les législations cantonales et fédérales,
  - faisant référence aux principes du développement durable constitutionnels actuels,
  - mentionnant le rôle de GA pour la Genève internationale,
  - ajoutant un lien de gouvernance entre le canton et l'aéroport (convention d'objectifs).

- Le 28 mai 2019, le Conseil d'État soutient le contre-projet adopté par le Grand Conseil et adopte la convention d'objectifs qui précise quelques éléments de mise en œuvre du PSIA:

- engager une politique tarifaire qui favorise les avions les moins bruyants,
- renoncer à l'exploitation entre 5 et 6h du matin,
- établir un mécanisme de reporting/monitoring du bruit à échéance annuelle.

Par ailleurs, cette convention d'objectifs traite également de la question de l'accessibilité à la plate-forme. 58% des passagers qui se rendent à GA devront emprunter les transports publics pendant que 44% des employés devront en faire de même.

### L'initiative

Elle a quelques défauts majeurs et rédhibitoires :

Elle supprime l'autonomie de l'AIG, alors que celle-ci lui est acquise depuis les années 90, qu'elle figure dans notre Constitution actuelle et qu'elle permet à l'AIG de prendre des décisions rapides vis-à-vis de la Confédération et des normes internationales qui régissent le trafic aérien. Qui plus est, sous prétexte d'un « pilotage démocratique », l'IN 163 entend imposer à l'AIG de soumettre régulièrement au Grand Conseil un rapport relatif aux actions entreprises et à l'atteinte des objectifs à moyen et long terme. Or, ce pilotage démocratique existe à trois niveaux. Au sein du Conseil d'administration d'abord, puisqu'un député par parti y siège et que des communes riveraines y sont représentées.

Au niveau du Conseil d'Etat ensuite, puisque celui-ci a signé avec l'AIG une convention d'objectifs (cf supra).

Au niveau du Grand Conseil enfin, dont la commission de l'économie examine chaque année le rapport d'activités de l'AIG et reçoit à cette occasion sa direction et les milieux concernés, afin de faire ensuite rapport au Grand Conseil.

On voit dès lors mal comment un contrôle régulier supplémentaire pourrait se justifier, ce d'autant plus que l'AIG, dans le contexte fédéral et international qui est le sien, devrait prendre le risque de voir son action entravée par des contraintes supplémentaires que rien ne justifie.

### Le contre-projet

En commission, le PDC et le PLR ont essayé de travailler à un compromis avec les Verts afin d'aboutir à un contre-projet acceptable. Les Verts ont d'abord marqué leur intérêt, mais la tête de file des initiants, Mme Mazzone, a déclaré lors de son audition qu'aucun compromis n'était possible. Face à cette intransigeance, la majorité du Grand Conseil a dès lors refusé l'IN et accepté le contre-projet, comme le Conseil d'Etat d'ailleurs.

Le texte élaboré par ses auteurs précise que la qualité de la desserte aérienne répond aux besoins de la population, des entreprises et de la Genève internationale. Elle prend dès lors en compte les besoins de la population (lutte contre les nuisances sonores et la pollution) au même titre que ceux des entreprises et de la Genève internationale.

### Conclusions

Manifestement, le contrôle de l'AIG est réalisé démocratiquement, soit par les élus du peuple, au travers de la convention d'objectifs, de la présence de députés de chaque parti au sein du Conseil d'administration et de la haute surveillance exercée par le Grand Conseil.

Le « contrôle démocratique » invoqué par les initiants constitue un abus de langage manifeste.

Les inquiétudes des riverains doivent être prises en compte, et elles le seront grâce notamment à la convention d'objectifs.

Nous ne saurions nier l'importance vitale de l'AIG pour la Genève économique et ses industries d'exportation et pour la Genève internationale. On ne peut à la fois se targuer de ce caractère international - et le revendiquer sans cesse - et étouffer l'AIG par des mesures administratives et réglementaires bloquantes, sauf à faire de notre aéroport international un Blécherette - sur Arve...

*Jean-Marc Guinchard, député  
Membre de la commission de l'économie*

**Recommandations de l'AD:**  
**IN 163 sur l'Aéroport : OUI**  
**Contre-projet à l'IN 163 : NON**  
**Question subsidiaire : IN**

# l'Aéroport ?

## Pour un pilotage démocratique de l'Aéroport

Il y a un point sur lequel tout le monde s'accorde à Genève: les autorités, l'économie, vous et moi, voulons maintenir un aéroport international (AIG) de qualité à Genève.

### Buts de l'IN 163

Ce que demande l'initiative est un contrôle démocratique de cet établissement vital pour notre région et que «l'Etat recherche un équilibre entre son importance pour la vie économique, sociale et culturelle et la limitation des nuisances pour la population et l'environnement.»

Rien de plus: que l'Etat recherche un équilibre entre son importance pour la vie économique (...) et la limitation des nuisances...ce qui devrait déjà être fait, simplement.

Pourquoi l'AIG ne figure pas dans notre Constitution cantonale, alors que les HUG, les TPG et les SIG y sont mentionnés ?

L'initiative veut réparer cette anomalie en inscrivant l'AIG dans notre constitution en tant qu'établissement de droit public, tout comme les HUG et les SIG.

### Qu'est-ce que cela changera en pratique ?

Tout d'abord, l'AIG ne sera plus sous le contrôle exclusif du Conseil d'Etat, mais également du Grand Conseil. Cela aurait certainement permis d'éviter les problèmes de gouvernance relatés récemment dans la presse, dont l'attribution de mandats à des entreprises extérieures sans appels d'offre, les soupçons de corruption de certains cadres et le non-respect de conditions salariales et de travail décentes pour certaines catégories de travailleurs au sol.

L'AIG devra soumettre une convention d'objectifs pour approbation au Grand Conseil. Aujourd'hui, ce document est simplement discuté avec le Conseil d'Etat.

### Une meilleure gestion des nuisances

Notre aéroport jouit d'une caractéristique très particulière, unique en Suisse : c'est un aéroport urbain. Il y a donc des personnes qui vivent et travaillent à ses abords et qui



en subissent les désagréments, en termes de bruit et de pollution de l'air. Cette dernière, d'ailleurs, ne se limite pas à la proximité de l'aéroport, mais se répand sur une bonne partie du canton.

Notre canton doit pouvoir orienter la politique d'affaires de l'AIG, compte tenu justement des nuisances qu'il induit. Les surtaxes pour les émissions gazeuses appliquées par l'AIG sont actuellement les plus basses de Suisse et parmi les plus faibles d'Europe, ce qui lui a permis de développer son activité, mais a privé notre canton de revenus et a encouragé les compagnies aériennes à utiliser les avions les plus polluants pour desservir Genève. Pourquoi voler vers Genève avec des avions peu polluants quand l'utilisation d'avions plus anciens et donc plus polluants ne coûte pas plus cher ?

La même logique s'applique au bruit. Alors que l'AIG a déjà des horaires d'ouverture plus étendus que l'aéroport de Zürich, il prévoit de les allonger encore, afin d'augmenter le nombre de vols : d'ici 2030, il est prévu 1 vol chaque minute 1/2 pendant 18 heures par jour, ne laissant que 6 heures de repos quotidien aux habitants proches de l'aéroport ou dans l'axe d'atterrissage/décollage des avions, c'est-à-dire une bonne partie de la population de la rive droite du canton.

Dans le cadre défini par la Confédération et les limites de ses compétences, notre canton peut prendre des mesures pour limiter les nuisances dues au trafic aérien et pour appliquer les principes inscrits dans notre Constitution, qui, à son article 157 prévoit que « l'Etat protège les êtres humains et

leur environnement. Il lutte contre toute forme de pollution et met en œuvre les principes de prévention, de précaution et d'imputation des coûts aux pollueurs ».

Le Grand Conseil a donc un rôle déterminant à jouer, notamment dans la préservation de la qualité de vie de l'ensemble des habitants de notre région.

### Voter OUI à l'IN 163, qui profite à l'ensemble de la population genevoise

Selon les chiffres fournis par l'Aéroport lui-même, seuls 33% des passagers venant à Genève y restent et donc y dépensent dans les commerces et les hôtels de notre canton. Quant à l'origine des passagers, seuls 25 % proviennent de Genève. Par contre, les nuisances, elles, demeurent bien sur notre territoire !

Le contre-projet à l'initiative a été élaboré à la va-vite, afin de jeter le trouble dans l'esprit des genevois. Il permet à l'AIG de continuer à faire ses propres projets sans tenir compte des répercussions sur notre collectivité.

La commission Environnement et Agriculture du PDC recommande de soutenir l'IN 163 et de refuser son contre-projet.

Voter OUI à l'IN 163 et Non à son contre-projet, c'est assurer l'avenir de notre aéroport dans le respect des attentes de la population !

*Philippe Meyer de Stadelhofen  
Coprésident de la commission  
Environnement et Agriculture*

## IN 162 « Construisons des logements pour toutes et tous : Une priorité en période de pénurie! »

Claude Bocquet, Députée, membre de la commission du logement

Cette initiative modifie la loi d'application de la loi fédérale sur l'aménagement du territoire du 4 juin 1987, (RS/GE L 1 30;LaLAT) par un nouvel article 12A.

L'initiative 162, lancée par la gauche, prévoit qu'en période de pénurie de logements, soit lorsque le taux de logements vacants est inférieur à 2%, le Conseil d'Etat ne puisse proposer que des modifications de limites de zones soumises à la loi générale sur les zones de développement (ZD), à l'exception des périmètres qui ne sont pas destinés au logement.

Si le Conseil d'Etat partage l'intention politique des initiants de favoriser la ZD, il ne veut pas des règles d'interprétation trop rigides. Pour le Conseil d'Etat, cette initiative amène un élément de contrainte absolue qui n'est pas souhaitable à leurs yeux, alors qu'il convient au contraire de conserver une certaine souplesse pour des situations particulières. Le Conseil d'Etat considère qu'il s'agirait d'une couche législative et réglementaire supplémentaire dans le domaine de l'aménagement et du logement. Le Conseil d'Etat ne prend pas position sur cette initiative.

La souplesse actuelle permet, dans des cas particuliers, de réussir à débloquer des situations.

L'initiative 162 ne permettrait plus d'avoir ces exceptions.

Le Conseil d'Etat serait obligé de ne déclasser qu'en ZD, même si les communes demandent de la zone ordinaire, seul le Grand Conseil pourrait imposer cette dernière.

Depuis 1957, la zone de développement est la règle, avec parfois des exceptions, en zone ordinaire.

La dernière exception en date concerne le site de Caran d'Ache à Thônex, sur lequel il y a eu un projet immobilier avec



des engagements (part de logements coopératifs avec cession gratuite du domaine public). Cette exception permet à l'entreprise genevoise de financer son déménagement dans une autre commune, où les accès routiers sont plus adaptés. Nous pouvons donc nous réjouir que la loi actuelle puisse favoriser le maintien d'une entreprise de renom sur le sol genevois, assurant la sauvegarde de nombreux emplois dans notre canton !

«Étant donné qu'actuellement 80% des déclassements se font en zone de développement, l'ACG ne voit pas l'utilité de cette initiative.»

L'Association des Communes Genevoises donne un préavis défavorable à l'IN 162. Elle explique que le fait

d'avoir des ZD est très intéressant, puisque cela permet des taxes d'équipement et des contributions afin de réaliser des routes, mais regrette l'élément de contrainte pour le Conseil d'Etat. Etant donné qu'actuellement 80% des déclassements se font en zone de développement, l'ACG ne voit pas l'utilité de cette initiative, et veut garder la possibilité d'avoir des zones ordinaires.

La possibilité pour le Conseil d'Etat de déclasser des zones à construire en zone ordinaire est donc rarement utilisée, ce dernier préférant favoriser les zones de développement. Il n'y a donc pas besoin de durcir la loi en empêchant toute exception, c'est pourquoi les commissaires PDC de la commission du logement vous invitent à refuser cette initiative !

**Recommandation de l'Assemblée des délégués : NON**

## IN 164 – Pour un meilleur contrôle de l'expérimentation animale

L'initiative a été lancée par la ligue suisse contre la vivisection et est intitulée «Pour un meilleur contrôle de l'expérimentation animale».

Elle se donne pour objectif de «permettre un contrôle proportionné et efficace de l'expérimentation animale» et «vise à assurer la dignité et le bien-être de l'animal, en tenant compte de l'utilité des méthodes de recherche permettant le remplacement de l'expérimentation animale». La réalité est bien plus nuancée.

### Ce que demande l'Initiative :

L'initiative demande l'octroi d'un droit de recours aux candidats à la commission cantonale pour les expériences sur les animaux dont la candidature n'a pas été retenue et qui n'ont donc pas été nommés. Par ailleurs, elle prévoit également que chaque membre de la commission «peut, à titre individuel et indépendamment des autres commissaires» faire appel à un expert extérieur à la commission «pour établir un rapport relatif à une demande à préavis» et de pouvoir «recourir dans un délai de 30 jours auprès de la chambre administrative de la Cour de justice contre la délivrance d'une autorisation d'expérimentation animale.»

### Les motifs de refus :

On le voit très clairement : l'initiative se situe bien loin des questions de bien-être animal stricto sensu mais porte sur des éléments de composition de commission et introduit de bien étranges méthodes de travail au sein de celle-ci.

En voulant introduire des notions de recours à titre individuel, avec des contre-expertises, qui seraient de facto soutenues financièrement par certains lobbys, on porte atteinte à la bonne marche des travaux d'une commission, reconnue par tous, comme réalisant un très bon travail. De plus, les principes élémentaires de collégialité, essentiels à tout fonctionnement de commission, en seraient violés.

Cette initiative est donc purement bureaucratique et vise à protéger les intérêts d'un lobby : la ligue suisse contre la vivisection.

Benôît Cerutti

**Recommandation de l'AD: NON**

## Loi modifiant les limites de zones sur le territoire de la commune du Grand-Saconnex – lieu-dit « Pré-du-Stand »

Jacques Blondin, Député, membre de la commission de l'aménagement

Le projet d'intérêt public du Pré-du-stand, est consécutif à la loi sur le sport de 2014. Il prévoit la constitution d'un pôle footballistique constitué de 5 terrains, représentant 6,9 hectares et 0,53 hectare d'installations et constructions en lien avec le football.

Il prévoit, par ailleurs, la mise en place d'activités commerciales sur 4.6 hectares. Le total de la surface représentant ainsi 12.6 hectares dont 12 en surface d'assolement (SDA). Le site est situé en zone urbaine et de très bonne accessibilité car à la jonction autoroutière, et au passage du futur tram Nation - Grand-Saconnex.

Ce projet s'inscrit également dans une politique plus globale d'aménagement. En effet, il prévoit, par voie de conséquence, le déplacement du cycle du Renard, aujourd'hui situé à Vernier, sur les actuels terrains utilisés par le Servette FC à Balexert, grâce au départ de ceux-ci sur le site du Pré-du-Stand.

### Les partenaires du projet :

- Une hoirie familiale: propriétaire du terrain.
- L'État de Genève: initiateur du projet au regard de la loi sur le sport et de son intérêt à récupérer les terrains de Balexert, pour y installer le cycle du Renard.
- La commune du Grand-Saconnex: acheteur des terrains de foot et constructeur des équipements communaux.
- Un investisseur qui contribue au financement et aux frais d'entretien du pool foot et qui construit des bureaux sur 90'000 m<sup>2</sup> dont 10'000 m<sup>2</sup> de surface commerciale.



- La Fondation 1890: actionnaire du Servette FC et gestionnaire des installations.
- Le Servette FC
- Genève éducation foot: utilisateur des installations avec la commune du Grand-Saconnex.

«Ce projet comporte un fort intérêt public.»

Le financement est assuré pour 9.5 millions par le canton de Genève et 18.6 millions de la part du promoteur, soit 28 millions, auxquels s'ajouteront 4 millions ultérieurement de la part de la commune pour les deux derniers terrains de foot.

Les coûts d'entretien sont estimés à 1.1 millions dont 300'000 à la charge du FC Servette, 200'00 à la charge du canton de Genève, et enfin, 600'000 à la charge du promoteur.

### La question de la zone agricole

Le débat se cristallise notamment autour de la question de la zone agricole. En effet, le projet impacte cette dernière sur 12 hectares de SDA, ce qui est tout sauf négligeable.

Cependant, un certain nombre d'éléments doivent être pris en considération pour justifier ce déclassement.

Tout d'abord, ce projet comporte un fort intérêt public. En effet, comme nous l'avons déjà mentionné, il s'inscrit dans une politique d'aménagement plus globale : la libération du complexe sportif de Balexert, qui permettra le déplacement du cycle du Renard, constitue un fort argument en matière d'intérêt public.

De plus, par son effet domino, il permet de réduire également sur le long terme les effets d'emprise sur la zone agricole, en recentrant dans des zones urbaines, les grands projets d'équipement.

Ainsi, le PDC vous invite à soutenir ce projet, qui répond à des objectifs chers à notre parti comme le besoin d'équipements sportifs et la construction dans des zones déjà urbanisées afin de permettre la préservation de la zone agricole sur le long terme.

**Recommandation de l'Assemblée des délégués : OUI**

## Loi modifiant les limites de zones sur la commune de Genève – Création d'une zone de développement 3 au lieu-dit « Les Crêts »

François Lance, Député, membre de la commission de l'aménagement

Il s'agit d'un projet de loi, initié par le Canton, en vue de la création d'une zone de développement 3 au lieu-dit « Les Crêts ».

Le 4 mars 2018, les électeurs et électrices de la Ville de Genève ont voté à plus de 60% en faveur de ce projet de déclassement suite à un référendum contre la délibération du Conseil municipal de la Ville de Genève favorable à cette modification de zone. Il s'agit actuellement d'une zone 4B entourée de la zone de développement 3, à proximité du domaine de Budé.

Ce périmètre de 1,6 ha est composé de 18 parcelles de tailles plutôt réduites ; il est situé près du centre-ville et bien desservi par les transports publics.

Le périmètre en question est situé au Petit-Saconnex, entre le chemin de la Tourelle, la place du Petit-Saconnex ainsi que le chemin Moïse-Duboule et le chemin des Crêts.

Ce projet est conforme aux planifications supérieures et répond à la stratégie de densification de la couronne urbaine selon la fiche A02 du plan directeur cantonal (PDCn) 2030, tout comme aux objectifs du plan directeur communal Genève 2020 de la Ville.

Il faut rappeler que le PDC a soutenu la révision du plan directeur cantonal 2030 qui prend en compte les injonctions de la Confédération, soit une tendance à la densification de la ville à l'intérieur de la couronne urbaine et par conséquent à la préservation de la zone agricole et en particulier des SDA (surfaces d'assolement).

Contrairement à ce qui était indiqué lors du référendum, il n'est pas prévu une destruction du village du Petit-Saconnex,



mais plutôt une densification sur l'arrière du site. L'ensemble de la place du Petit-Saconnex et de ses abords sont également préservés.

*« Contrairement à ce qui était indiqué lors du référendum, il n'est pas prévu une destruction du village du Petit-Saconnex, mais plutôt une densification sur l'arrière du site. »*

Le déclassement se fait sur la base de ce recensement qui exclut les parties qui ont des valeurs patrimoniales fortes et se concentre uniquement sur

les bâtiments et les abords qui n'ont pas de valeurs particulières.

### L'élaboration du futur PLQ vise à :

- Préserver l'existant et densifier un périmètre proche des infrastructures et des transports publics ;
- Prendre en compte les ruptures d'échelle entre le centre historique et la grande opération des années 1970 ;
- Une implantation des bâtiments qui reprend en majorité l'emprise au sol du tissu existant ;
- Une faisabilité par étape ;

Le futur PLQ (Plan localisé de quartier), valant plan de site, intègre l'ensemble des constructions qui présentent un intérêt patrimonial ainsi que les qualités paysagères.

Il faut rappeler que l'acte de modification de zone est un acte de planification à long terme et qu'une longue succession de procédures (sujettes à opposition) devront être validées avant de passer à de nouvelles constructions.

Fidèle à sa ligne de conduite, le groupe PDC au Grand Conseil a voté favorablement cette modification de zone qui a été acceptée par une majorité du Grand Conseil, à l'exception de l'UDC et du MCG qui se sont opposés.

Par conséquent, nous vous invitons à voter favorablement cette modification de zone.

**Recommandation de l'Assemblée des délégués : OUI**

# Jean-Marie Martin

## Candidat au Conseil administratif de Veyrier

Jean-Marie Martin portera les couleurs du PDC lors des prochaines élections au Conseil administratif à Veyrier. Il nous présente son parcours et ses motivations.

Conseiller municipal depuis 2015, chargé de relation clientèle chez Lombard Odier. 3 enfants adultes. Président de l'Association Jeanne d'Arc, dont les objectifs sont d'aider principalement les enfants défavorisés à Genève, et engagé dans de nombreuses associations sportives

**Enfant de la commune, actuellement Président du Conseil municipal, quelles sont vos motivations aujourd'hui à vous présenter au Conseil administratif ?**

Il fait « bon vivre à Veyrier » ! N'avons-nous pas régulièrement entendu de la part des citoyennes et citoyens de la Commune cette phrase ? Je l'ai également toujours dite, même sans être impliqué en politique. Pour maintenir cette situation enviable, les autorités se doivent d'anticiper les changements structurels à venir, que ceux-ci soient réalisables ou qu'ils demandent des choix politiques pour déterminer ceux que nous pourrions – ou pas – mettre en place. Ma motivation tient dans ce leitmotiv que je défends depuis plus de 4 ans maintenant au Conseil municipal, à savoir : Adapter la commune de Veyrier aux défis actuels (Urbanisation, mobilité, accueil de la petite enfance, etc..) et la préparer pour les générations futures.

**Veyrier a connu un fort développement ces dernières années, quelles sont vos priorités pour réussir cette mutation démographique importante ?**

La Commune de Veyrier a cette particularité qu'elle est organisée en trois centralités (le village, le plateau de Vessy et Pinchat), toutes bien différentes les unes des autres. Mais s'il y a une vraie constante dans ces 3 espaces de vie, c'est bien l'urbanisation en cours, avec les grands projets bien connus (Grands-Esserts, Couronne villageoise, rehaussement de bâtiments,...) mais aus-



si une densification constante de la zone 5 (villas). Ce sont des défis à traiter pour lesquels notre politique communale ne doit pas se tromper, car l'impact est de taille, que ce soit la mise en place d'infrastructure en général ou sur la cohésion sociale qu'il faudra maintenir.

**Quels sont vos autres projets si vous êtes élu ?**

- La mise en place d'une « feuille de route du CA » validée par l'ensemble des nouveaux membres du Conseil administratif pour la législature 2020-2025. Celle-ci aurait pour objet de :
  - donner et assurer une cohérence aux projets politiques communaux,
  - donner aux services de l'administration communale les orientations nécessaires à la mise en place de ces projets
  - permettre à chaque membre du Conseil administratif, en fonction de ses dicastères, de définir ses actions en toute transparence avec chacune et chacun d'entre eux.
- L'introduction d'une réunion publique trimestrielle réservée aux jeunes de la Commune de Veyrier, pour partager avec eux leurs inquiétudes comme leurs propositions.

- Mettre en place des canaux de communication factuelle à l'attention des veyrites adaptés à chaque tranche d'âge de la population pour permettre à la fois une circulation plus efficace des informations principales tout en essayant de minimiser les mauvaises interprétations/rumeurs souvent colportées sur les réseaux sociaux.

- Apporter une attention toute particulière au développement de la zone 5, en accord avec notre plan directeur communal, et gérer en parallèle les besoins créés par cette densification (par exemple l'accueil de la petite enfance, prévision en nombre de classes primaires, capacité de nos sociétés locales à pouvoir absorber les nouveaux habitants, etc...)

**Que symbolise Veyrier pour vous ?**

Veyrier c'est en premier lieu une grande commune genevoise, proche de la ville de Genève, et ayant des liens historiques avec la France voisine. En tant que président de l'Association Jeanne d'Arc, je sais combien cette proximité du territoire français a apporté d'élan de solidarité de part et d'autre de la frontière, notamment pendant les guerres mondiales. C'est aussi la commune qui m'a vu grandir, qui m'a permis de tisser de forts liens avec la vie associative, qu'elle soit sportive, sociale ou culturelle. Veyrier c'est aussi la terre ancestrale de ma famille, présente depuis plus de 300 ans et probablement pour quelques générations futures ! C'est finalement le lieu de mon apprentissage en politique, aidé que j'ai été par les mandats qui ont été exercés par le passé, ne serait-ce que par mon père Yves et mon frère Nicolas. Alors quand mes amis, non domiciliés à Veyrier me tancent en me disant que Veyrier fait partie de mon ADN, je crains de ne pas pouvoir les contredire !

*Propos recueillis par Benoît Cerutti*

# Les tout-petits sont les

*Membre du PDC, coordinatrice qualité chez Pop e poppa, réseau de crèches en Suisse romande.*

Accompagner les enfants à la découverte du monde, afin qu'ils puissent devenir les citoyens de demain, tel doit être notre but.

Etre citoyen c'est, entre autres, être bien dans ses baskets au niveau des relations avec les autres, empathique, capable de prendre des décisions, s'intégrer dans une communauté et prendre sa place, prendre soin de soi et des autres.

Pour mémoire, l'OMEP (Organisation Mondiale de l'Education Préscolaire) édicte des recommandations sur le sujet.

Dans notre pays, la Confédération délègue aux cantons l'application de la Loi sur l'accueil hors contexte familial. Le canton lui édicte les règles et directives qui explicitent la Loi J629 relative à l'accueil préscolaire.

On le sait depuis une étude faite à Zurich dans les années 2000, le retour sur investissement se fait au niveau cantonal et de la confédération. Ainsi, un franc investi dans la petite enfance en rapporte 4. Et pourtant, à Genève, le domaine de la petite enfance est du ressort des communes, et l'investissement fait n'est pas des moindres, bien au contraire ! Cependant, suite à la RFFA, l'apport financier du canton devrait alléger un peu cette charge à l'avenir.

Durant 30 ans, deux oppositions - crèche/accueillante familiale et crèche/maman subventionnée pour rester à la maison - ont occupé la petite enfance. Il est temps que cela change !

La prise en charge du jeune enfant n'est plus uniquement une affaire privée, mais une affaire publique. La société a besoin des femmes et des hommes pour garantir une vie meilleure, la femme n'a plus forcément envie de rester à la maison comme avant. Les couples souhaitent s'investir les deux



dans l'éducation. A cela, s'ajoute l'avancée du savoir au niveau des neurosciences pour que la collectivité prenne sa part dans l'accompagnement des tout-petits.

Le PDC l'a compris, c'est un vrai congé parentale, de type « pays nordiques » qui non seulement permettra à toutes les familles de se construire, mais également de diminuer les coûts liés à la prise en charge des enfants.

Quelles sont donc les actions à entreprendre ?

## Au niveau de la loi :

Le sujet des contraintes liées au bâtiment est un faux problème. C'est le coût lié au matériel destiné à la petite enfance qui est le véritable problème. Un exemple :

une cuvette de wc adulte va vous coûter tout au plus une centaine de francs. Celle à la taille d'un enfant va être vendue entre 300 et 400 francs. Et cet exemple vaut pour l'ensemble du matériel.

## Concernant l'encadrement :

Régulièrement les normes d'encadrement sont remises en cause. Vous êtes-vous déjà occupé de quadruplés de 4 mois, 6 mois ou 1 an ? Comment faites-vous ne serait-ce pour leur donner un biberon ? C'est pourtant le quotidien des équipes éducatives, car la norme actuelle est pour les 0-1 an de 4 bébés pour un adulte.

Pour les 1-2 ans, imaginez-vous des cinquantuplés qui découvrent la marche et l'environnement avec 1 adulte pour les accompagner... Pour les 3-4 ans, on a coutume de dire : « l'année qui suit, ils sont 20 dans la classe ». Effectivement, le quota élèves/enseignant est plus élevé, mais les enfants ont une année de moins. Une année, pour un enfant de 3-4 ans, c'est comparable à une dizaine d'années pour nous, les adultes de 40 ans.

La durée du temps passé à l'école est différente que celle passée en crèche. Mettez-vous dans la peau d'un enfant qui est, pendant environ 10h, entouré d'une dizaine d'enfants. Il va devoir partager ses jeux, son espace, les adultes et de surcroît, lorsqu'il va aux WC, il n'a aucune intimité ! Pourriez-vous vivre cela avec vos collègues de bureau ?

Je suis étonnée de voir le nombre d'adultes encadrant les enfants lors des trajets, école-restaurant scolaire, pas vous ?

Au niveau du développement du cerveau, un enfant de moins de 4 ans n'a pas encore de connexion au cerveau lui permettant de gérer ses émotions, alors plus il y a d'adultes pour accompagner ces moments, plus l'enfant va apprendre le « quoi faire avec ses pulsions qui l'envahissent ». La doctoresse Catherine Gueguen le dit clairement: « ce déficit d'éveil à la connaissance de ses propres réactions affectives, ce déficit d'empathie fait partie intégrante de nombre de troubles psychiatriques qu'on retrouve chez les psychopathes ».

Ainsi, le débat sur les normes d'encadrement est faux si l'on souhaite atteindre notre finalité d'en faire des citoyens bien dans leurs baskets.

Pouvons-nous diminuer le coût d'une place en crèche ?

Le coût inhérent à la prise en charge du tout-petit est lié à sa capacité d'être autonome . Vous le savez bien, toute personne n'étant

# citoyens de demain

plus autonome momentanément ou définitivement (nos aînés, les personnes à mobilité réduite, porteuses d'un handicap physique important – tétraplégie,...- ou une jambe cassée) a besoin d'être accompagné dans son quotidien. Le coût d'une structure d'accueil à prestations élargies (crèche) rentre dans le même paradigme. Ainsi, les charges des collaborateurs représentent environ 80% du budget.

Par ailleurs, le salaire de la fonction des aides (jeunes de 18 à 22 ans sans aucune formation hormis l'exigence d'un titre secondaire 2) constitue un vrai problème. Ils sont payés autant qu'un caissier de supermarché porteur d'un CFC et ayant 8 ans d'expérience, et la direction de la crèche avec responsabilité pénale ne gagne au début de sa carrière que CHF 7'000.-. Le problème de la rémunération au sein du secteur devrait être entièrement repensé.

Par ailleurs, la loi n'a aucun souplesse d'interprétation, certaines crèches auraient besoin de plus d'adultes pour accompagner les enfants dans la découverte du monde, et d'autres moins.

Une des solutions est d'ouvrir des institutions « petite enfance multi-âge ». C'est-à-dire des groupe de 12-13 enfants d'âge, mélangés de 4 mois à 4 ans, comme une fraterie. Le rapport adultes-enfants répond en tout point à une efficience des coûts/encadrement. Les dernières études de l'institut Maria Meierhofer de Zurich démontrent que les groupes « multi-âge » sont la meilleure solution pour répondre aux besoin des enfants.

## Parentalité :

Depuis 3 ans, l'accompagnement à la parentalité est un sujet incontournable. En majorité, les parents attendent des professionnels des réponses et des conseils. Ces parents sont les enfants

nés dans les années 80-90. Souvenez-vous : la société les avaient nommés « les enfants rois ». Mais le passage de « je fais passer mes envies » avant la réponse aux besoins de mes enfants est complexe ! Un exemple : j'ai pu voir des couples venir en soirée au cirque Knie avec des petits (bébés d'environ de 15 mois). Ce choix questionne le lien avec le développement de l'enfant ; à savoir que l'enfant a besoin d'un adulte qui va pouvoir le comprendre et répondre à ses besoins.

Les familles se créent de plus en plus tard et les angoisses des parents peuvent facilement transpirer sur les enfants.

*«il est primordial de soutenir l'enfant, sa famille et de défendre la qualité des conditions d'accueil extra-familial»*

Arnaud Deroo, parle de « prendre soin de sa pré-histoire » pour prendre soin des enfants. Ainsi, prendre

le temps d'échanger avec les parents est indispensable à la compréhension de ce que vit l'enfant, pouvoir mettre des mots dessus, ce qui va rassurer l'enfant.

Par ailleurs, les neurosciences nous donnent des clés, concernant nos actions d'adultes et le développement du cerveau de l'enfant. Ce savoir est à transmettre aux parents afin que notre but (citoyens de demain) soit atteint.

## Prévention :

Les crèches sont prisées par les parents car ce sont des lieux de prévention, l'enfant n'y est pas seul avec un adulte. La problématique des familles d'accueil, -et j'admire les familles d'accueil car elles travaillent seules-, c'est que l'activité est épuisante, et l'on ne peut pas transmettre dans la journée le relai à une collègue. Ainsi, l'équité au niveau des communiens doit être mieux réfléchi, certains parents bénéficient d'un regard aiguisé sur la prévention via les crèches, et les autres non. Des lieux adultes-enfants sont indispensables au sein des crèches. Cela est à penser dans la construction.

## Ainsi, je rêve :

- D'une loi au civil interdisant les violences éducatives.
- D'espaces de type « maison de familles » où toutes les générations peuvent se retrouver, non pas en organisation en silo (un EMS-une crèche- une maison de quartier...) mais vivent ensemble, soit jour et nuit, soit uniquement la journée.
- Que la future gouvernance des institutions de la petite enfance passe par l'ACG, comme pour le GIAP et que les bases soit questionnées dont la rémunération.
- Que les hommes et les femmes engagés en politique réalisent l'importance d'investir dans l'accompagnement des tout-petits.
- Que les professionnels actualisent obligatoirement leurs connaissances régulièrement.

Dans notre rôle de prévention, il est primordial de soutenir l'enfant, sa famille et de défendre la qualité des conditions d'accueil extra-familial et familial avant que les risques psycho-sociaux ne s'accumulent et que les dommages se produisent.

## Pour aller plus loin :

- « Vivre heureux avec son enfant » – Dr Catherine Gueguen (2017). Ed. Pocket évolution
- « Pour une enfance heureuse » - Dr Catherine Gueguen (2016). Ed. Pocket évolution
- « Que se passe-t-il en moi ? »- Isabelle Filliozat (2001). Ed. Poche Marabout
- « Porter un regard bien-traitant sur l'enfant et sur soi » - Arnaud Deroo (2017). Ed. Chronique Sociale

# Le PDC genevois aux côtés de la communauté vietnamienne

«Lorsque les hommes sont libres de choisir, ils choisissent la liberté.»

A l'heure où certains citoyens hésitent encore à aller élire librement leurs représentants dans la vie politique genevoise, n'oublions pas que dans d'autres parties du monde, ils sont nombreux à nous envier ce luxe de pouvoir choisir celles ou ceux qui vont orienter leur choix de vie et représenter sur la place publique les valeurs qui leurs sont chères. Il en est malheureusement ainsi à Hong-Kong, au Tibet, et au Vietnam. Le pire est que les activistes de ces sociétés civiles sont emprisonnés, persécutés voire battus.

En tant que démocrate-chrétien, nous considérons que les droits de l'homme et la liberté d'expression sont des valeurs universelles et non celles de l'occident comme se complaisent à répéter les régimes dictatoriaux à parti unique en Chine, en Corée du Nord et au Vietnam.

Fort de ces convictions, le PDC et plus particulièrement la Ville du Grand-Saconnex se sont toujours associés au comité Suisse-Vietnam Cosunam afin de promouvoir le respect des valeurs communes qui font l'essence de notre parti : la solidarité, l'ouverture au monde et le sens de la famille.

Nous organiserons prochainement la 4ème soirée d'informations et de soutien aux familles des activistes et prisonniers de conscience au Vietnam.

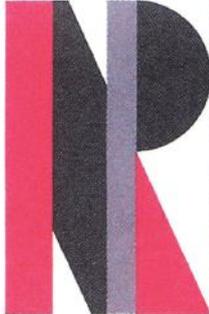
Nous adopterons la même formule qui a fait son succès avec une ambiance conviviale, un menu 100% vietnamien, un service à table de qualité, une possibilité de réservation groupée par table d'amis, et la présence annoncée de notre Conseiller d'Etat Serge Dal Busco et de nos amis de l'Entente.

Jean-Marc Comte, Vice-Président,  
Conseiller administratif.  
Luy Nguyen Tang, Secrétaire général,  
délégué

[www.cosunam.ch](http://www.cosunam.ch)

D'ores et déjà, nos candidats PDC à l'élection nationale du 20 octobre prochain ou aux prochaines élections communales peuvent nous adresser un message de soutien dans les meilleurs délais que nous reproduirons dans nos publications d'association, sites web et réseaux sociaux afin de les faire mieux connaître de nos amis suisses et électeurs d'origine vietnamienne.

Contact : [nguyentangluy@gmail.com](mailto:nguyentangluy@gmail.com)



**NICOLAS ROVINI SARL**  
GYPSERIE-PEINTURE-DECORATION

19 rue de la Maison-Forte - 1287 Laconnex Genève  
Tél.: 022 756 11 07 - Fax : 022 756 14 54  
Mobile : 079 423 32 54 - [rovini@bluewin.ch](mailto:rovini@bluewin.ch)



**Barthélémy Roch**  
Gestion immobilière  
Fiduciaire

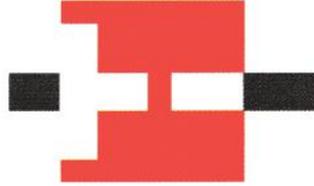
**Barthélémy Roch**  
F.I. Fides Immo Sarl  
6, chemin du Moulin-de-Vert  
1288 Aire-la-Ville  
Tél. 022 850 00 15  
Fax 022 850 00 15  
[roch.barthelemy@bluewin.ch](mailto:roch.barthelemy@bluewin.ch)



**IMPRIMERIE  
RIPARI Sarl**

**Venez nous trouver,  
on va vous faire  
des imprimés de qualité!**

Av. des Grandes-Communes 27 - 1213 Onex  
Tél. 022 771 23 23 - Fax 022 771 41 12  
E-mail : [imp.ripari@bluewin.ch](mailto:imp.ripari@bluewin.ch)



**LOCATELLI**  
MAX ET SERGE LOCATELLI  
ELECTRICITÉ - DEPUIS 1962

Rue de Genève 3  
1225 Chêne-Bourg  
Tél. 022 348 33 55  
[www.locatelli-electricite.ch](http://www.locatelli-electricite.ch)

Installations électriques  
courant fort et courant faible  
Dépannage - SWISSCOM Partner  
Domotique - Câblage informatique

**BOCCARD PARCS et JARDINS SA**  
**Une force de la nature.**

Route de la Croix-en Champagne 6 - La Petite-Grave - 1236 Cartigny  
Tél. 022 798 43 43 - Fax 022 791 05 52



**BOSSON**  
Combustibles SA

Ch. de la Marbrerie 6  
CH - 1227 Carouge  
Tél: 022.343.89.50  
Fax: 022.343.14.41  
Mail: [info@bosson.ch](mailto:info@bosson.ch)  
Web: [www.bosson.ch](http://www.bosson.ch)

**SE CHAUFFER AU MAZOUT**  
LA BOULANGERIE

**La chaleur  
sous toutes ses formes**

Mazout, diesel, carburants,  
station service 24/24, charbon,  
bois de cheminée, charbon de bois,  
gaz, location de grills/broches,  
révision de citernes.



**Edouard BRUN & Cie S.A.**  
Agence immobilière

La dimension humaine

Rue Sillem 6 - CH-1211 Genève 6 - Tél. 022 718 19 60 - [www.regiebrun.ch](http://www.regiebrun.ch)